

## Communiqué de presse - 20 mars 2015

## L'État et la Région Rhône-Alpes aux côtés du Pôle métropolitain du Genevois français.

Les élus de l'ARC ont adopté ce jeudi le cadre d'une convention de coopération métropolitaine, dotée de 5 millions d'euros pour la période 2015-2020, afin d'accompagner les grands projets du futur pôle métropolitain du Genevois français. Cette convention conforte les efforts engagés depuis plusieurs mois pour transformer l'ARC en pôle métropolitain et traduit l'ambition du Genevois français de compter dans un paysage territorial en pleine mutation.

Le conseil régional rhônalpin a adopté le 6 mars dernier le Contrat de Plan Etat Région (CPER) qui emporte plusieurs volets territoriaux. Au-delà des contrats départementaux, l'Etat et la Région confortent les nouvelles dynamiques métropolitaines et consacrent au Genevois français, au même titre que Grenoble, Lyon et Saint-Etienne, une convention de coopération métropolitaine dont l'enveloppe doit aider au financement des grands projets du futur pôle métropolitain du Genevois français.

Le comité syndical de l'ARC a donc adopté dans les mêmes termes le cadre de cette convention de coopération métropolitaine. Cette convention s'inscrit dans la perspective de la transformation de l'ARC en pôle métropolitain en 2016 et confirme la volonté commune d'un nouveau partenariat territorial en faveur de l'avenir du Genevois français.

La construction de ce nouveau partenariat entre la Région Rhône-Alpes et l'ARC Syndicat Mixte s'articule autour de 4 domaines prioritaires :

- Le développement de l'offre de transports en commun et des projets innovants;
- L'aménagement durable en favorisant l'accès à un logement abordable, la maîtrise du foncier et la transition énergétique ;
- La création d'emploi de part et d'autre de la frontière à travers le développement économique, l'innovation et la relation à la Genève internationale;
- Le développement de l'offre en enseignement supérieur et en formation.

Cette convention de coopération métropolitaine dédiée au Genevois français est dotée de 5 M€ et fixe un cadre d'actions pour 5 ans. Les partenaires inscriront, avant l'été, la déclinaison opérationnelle de ce dispositif et l'affectation de cette enveloppe dans un protocole d'actions.

Preuve supplémentaire de la structuration du territoire sous l'égide de l'ARC, la Commission départementale de coopération intercommunale en charge du prochain schéma de l'intercommunalité (SDCI) intégrera désormais le futur pôle métropolitain du Genevois français dans ses propositions.

La métropolisation du Genevois français appelle des réponses fortes et durables. Dans un paysage territorial en pleine mutation, l'ARC affirme une nouvelle fois sa dynamique métropolitaine et démontre qu'il constitue une réponse politique forte aux enjeux du territoire.